PROJET PEDAGOGIQUE 2026-2027

Institut de Formation d'Aides-Soignants

Du CH VAUCLAIRE

Gaëlle BAILLY

Directrice de l'IFAS de Vauclaire

Table des matières

LE PROJET INSTITUTIONNEL 3

1 - Présentation de l'institut 3

2 - L'implantation territoriale 3

3 -Le cadre règlementaire 4

4 – La démarche qualité 5

5 – L'accueil de personnes en situation de handicap 5

6 – Les missions de l'IFAS de Vauclaire 6

7 - La philosophie de l'institut 7

8- La promotion de l'IFAS du CH Vauclaire et attractivité de la formation 7

LE PROJET de FORMATION 9

INTRODUCTION 9

1 – L'équipe de l'IFAS 10

2 – L'organigramme de l'équipe de l'IFAS 11

3 –Nos conceptions professionnelles et modèles théoriques 12

4 – Nos conceptions pédagogiques 14

4.1 - NOS PRINCIPES 14
4.2 - NOS MODELES PEDAGOGIQUES 15

5 - Nos méthodes et moyens pédagogiques 17

6 - La Formation 19

6.1 – L'ORGANISATION DE LA FORMATION 19
6.2 - SPECIFICITE DES DIFFERENTS CURSUS 22
6. 3 – STAGES 23
6.4 – LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS 28
6.5– LES EVALUATIONS 31

7 - La Vie à L'IFAS de VAUCLAIRE 32

8 – Evaluation de la formation 34

CONCLUSION 34

ANNEXES 35

LE PROJET INSTITUTIONNEL

1 - Présentation de l'institut

Le site sur lequel est implanté l'IFAS de VAUCLAIRE a, durant de très longues années, assuré la formation des infirmiers de secteur psychiatrique. C'est après la réforme instituant le diplôme unique d'infirmier que l'IFAS a ouvert ses portes en 1993 accueillant 15 élèves.
Progressivement la capacité d'accueil est passée de 15 à 25 élèves en 2002, de 25 à 30 élèves en 2008 et de 30 à 40 élèves en 2013.

En septembre 2021, l'IFAS de VAUCLAIRE est autorisé à accueillir 46 élèves tous parcours confondus (+ 5 places au titre de l'Accord de relance Etat-Région 2020-2022) et s'ouvre à l'apprentissage depuis 2020. Ainsi 5 apprentis peuvent suivre leur formation à l'IFAS de VAUCLAIRE en parcours partiel.

En septembre 2025, le Conseil Régional limite les places subventionnées par la région à 40 ETP d'élève.
L'IFAS de VAUCLAIRE réalise une rentrée en septembre.

L'équipe pédagogique est constituée d'une directrice et 2 ETP de formatrice IDE.
Le pôle administratif est composé de 0.8 ETP de secrétariat.
Un temps partiel d'ASH sous-traité avec le pool ménage de l'établissement (½ ETP) assure l'entretien des locaux.

La gestion efficace de nos ressources permet de maintenir des coûts de formation se situant dans la moyenne régionale avec un taux d'obtention du diplôme s'élevant à 97 % sur les 3 dernières années confondues.

2 - L'implantation territoriale

L'IFAS de VAUCLAIRE, implanté au sein du CH VAUCLAIRE spécialisé en santé mentale, se situe dans la partie ouest de la Dordogne. Cette zone limitrophe des départements de la Charente (30km) ; la Charente-Maritime (25 km) et la Gironde (12km) est en moyenne à une cinquantaine de km des IFAS alentours :

- En Dordogne : Bergerac (45km) – Périgueux (64km) – Sarlat (124km)
- En Gironde : Ste Foy la grande (23km) – Libourne (40km)

Une grande majorité des candidats à la sélection pour entrer à L'IFAS de VAUCLAIRE vient de Dordogne (environ 70%) dont plus de la moitié vit à moins de 30 km de Montpon-Ménestérol.

Le recrutement s'effectue donc sur un territoire rural, de proximité où le métier d'aide-soignant est essentiel pour l'accompagnement de la population vieillissante du secteur.

L'employabilité des aides-soignants, une fois diplômés, garde le même ancrage territorial : 70% d'entre eux restent en Dordogne et les 30 autres % dans les départements limitrophes soit 100 % en Nouvelle Aquitaine.
Les deux-tiers travaillent à 50 km à la ronde.
La plupart exercent auprès de sujets âgés que ce soit en EHPAD public ou privé, ou en service gériatrique.

3 -Le cadre règlementaire

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant est sous la tutelle du Ministère en charge de la Santé. Son fonctionnement est régi par les institutions suivantes :

- **Le CH VAUCLAIRE** à Montpon-Ménestérol : Etablissement support / Organisme Gestionnaire,
- **Le Conseil Régional** qui finance la formation, autorise le fonctionnement de l'institut et agrée son directeur,
- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) : Organisme certificateur,
- La Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) : Tutelle pédagogique.

La formation d'aide-soignant est régie par :

- Arrêté du 29 avril 2026 relatif à l'articulation entre Parcoursup et les modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et au diplôme d'assistant de régulation médicale
- L'Arrêté du 5 décembre 2025 modifiant certaines modalités d'organisation des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- L'instruction N° DGOS/RH/2023/73 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux
- L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

- L'Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique,
- L'Arrêté du 7 avril 2020 et du 12 avril 2021 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

4 – La démarche qualité

L'IFAS de VAUCLAIRE s'est engagé en 2021 dans la démarche qualité Qualiopi[1] dont la dernière certification a été validée le 26/10/2024. L'audit intermédiaire s'est tenu le 09 juin 2026 et confirme cette certification avec une amélioration de notre appréciation globale.

L'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue qui tend à entretenir et à améliorer nos capacités et nos performances pour satisfaire et répondre aux besoins des différents acteurs engagés dans la formation (élèves / professionnels de santé / tutelles-financeurs …). Elle vise à améliorer nos pratiques au quotidien.

La politique qualité concerne l'ensemble des activités de l'institut de formation, ses ressources et son fonctionnement. Elle se décline autour d'axes principaux :

- Mettre en œuvre le système décrit dans le Référentiel National Qualité (Qualiopi),
- Soutenir ses collaborateurs dans leur recherche d'amélioration continue des prestations,
- Favoriser le développement des compétences individuelles et collectives de l'équipe,
- Maintenir l'évaluation régulière de nos pratiques professionnelles et le réajustement de nos actions, dans le cadre de la gestion des risques et amélioration de la qualité,
- Mobiliser ses partenaires autour de la gestion de l'alternance en renforçant l'accompagnement et l'encadrement des apprenants,
- Respecter les exigences réglementaires en vigueur.

5 – L'accueil de personnes en situation de handicap

Depuis Avril 2024 l'IFAS de Vauclaire est signataire de la charte régionale d'engagement dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de

[1] **Annexe 1** : certificat QUALIOPI

handicap ; dans le cadre du programme régional d'accès à la formation et la qualification des personnes handicapées. Cette charte a été renouvelée pour la période de 2025 à 2027.
Dans le cadre de cette démarche d'accessibilité, l'institut s'engage à la formalisation de ses documents, afin de garantir des supports de formation clairs, adaptés et accessibles à tous les apprenants.
Ainsi la référente handicap de l'institut est à l'écoute des besoins des apprenants pour les accompagner et faire le lien avec l'équipe pédagogique afin d'adapter les dispositifs de formations.
L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à la thématique ; des formations sont régulièrement suivies en lien avec le CRFH et Cap métiers.

6 – Les missions de l'IFAS de Vauclaire

Les missions de l'IFAS sont définies d'un point de vue réglementaire par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant.
L'IFAS forme des futurs aides-soignants qui seront engagés dans une équipe pluridisciplinaire, soucieux d'apporter des réponses aux besoins de la population. Cela nécessite des compétences techniques, relationnelles et humaines ainsi qu'une capacité de réflexivité.

- La compétence étant conçue comme "… *une prise d'initiatives et de responsabilités de l'individu dans les situations auxquelles il est confronté et une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises* »[2]

L'IFAS prépare les élèves à mobiliser des connaissances fondamentales solides et à les faire évoluer dans des contextes de soins singuliers.

- Un professionnel est réflexif, "*lorsqu'il prend sa propre action comme objet de sa réflexion". "Il cherche à comprendre comment il s'y prend et parfois pourquoi il fait ce qu'il fait*" [3]

Les élèves formés à donner du sens à leurs pratiques, notamment par le biais du raisonnement clinique, acquièrent une conception évolutive et perfectible de leur profession qui s'inscrit dans l'esprit de l'évaluation des pratiques professionnelles, et de l'apprentissage tout au long de la vie.
Les textes réglementaires parus en 2021 ouvrent aux aides-soignants des champs de professionnalisation nouveaux : extension des actes de soin autorisés, ouverture du métier aux

[2] ZARIFIAN P. 2001. Le modèle de la compétence. Paris. Éditions liaisons
[3] PERRENOUD P. 2001. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Professionnalisation et raison pédagogique. Paris. ESF.

postes de formateurs, participation possible aux jurys des entretiens d'épreuves de sélection. Il entre donc dans les missions de l'IFAS de former des aides-soignants acteurs de leur métier.

L'IFAS de VAUCLAIRE est également un lieu d'accueil et d'encadrement des étudiants cadres de santé lors de leur stage pédagogique.

7 - La philosophie de l'institut

Elle est fondée sur les valeurs et les principes suivants :

- Le respect de l'Etre Humain dans sa singularité faisant appel à la tolérance, l'honnêteté, l'authenticité, l'altérité.
- L'humilité, la curiosité intellectuelle et l'engagement permettant l'épanouissement et l'autonomisation des élèves par l'accès aux connaissances et à la professionnalisation.
- La bienveillance et la solidarité permettant le partage et l'enrichissement par le groupe.

Ces valeurs sont portées par tous les membres de l'équipe de l'IFAS.

8- La promotion de l'IFAS du CH Vauclaire et attractivité de la formation

L'institut a aussi le souci de créer un partenariat avec les divers acteurs locaux :

- Les employeurs du secteur.
- Mission locale, France Travail, autour de forums métiers et de la promotion du métier d'aide-soignant.
- Les lycées professionnels/ filières générales & MFR proposant les baccalauréats professionnels SAPAT, ASSP & CAP AGA afin de présenter la sélection, la formation et le métier d'aide-soignant aux futurs bacheliers.
- Les CFA : Participation au conseil de perfectionnement du CFA FHP d'Eysines et au CA du CFA ADAPSSA
- En partenariat avec les acteurs de l'insertion (France travail ; mission locale) l'IFAS participe aux différentes tables rondes, forum des métiers de la santé et du sanitaire et social.

Interventions *dans* **les lycées professionnels et MFR** du secteur avec les élèves de la promotion en cours, issus de ces établissements.

Organisation d'une *matinée* **Portes Ouvertes à l'IFAS,** courant février. Communication à l'ensemble des partenaires (établissements scolaires et de santé, responsables de l'insertion…)

Organisation d'une **Journée des tuteurs** en novembre, ouverte à tous nos partenaires des milieux professionnels

Organisation d'un **Forum de l'emploi**, courant avril-mai, en partenariat avec les établissements partenaires du territoire

LE PROJET de FORMATION

INTRODUCTION

Le projet de formation a pour but de définir la pédagogie et l'organisation de la formation d'aide-soignant. Il s'appuie sur le projet pédagogique de l'institut de formation d'aide-soignant de l'IFAS de VAUCLAIRE et sur le règlement intérieur.
Il est construit en référence aux textes législatifs en vigueur :

- Arrêté du 29 avril 2026 relatif à l'articulation entre Parcoursup et les modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et au diplôme d'assistant de régulation médicale

- L'Arrêté du 5 décembre 2025 modifiant certaines modalités d'organisation des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

- L'arrêté du 09 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

- L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

- L'Arrêté du 7 avril 2020 et du 12 avril 2021 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

- Le décret N° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ; aux actes professionnels et à la profession d'infirmière (plus particulièrement la partie concernant le rôle propre de l'IDE).

Il s'adresse à toute personne concernée par la formation :

- Les élèves (cursus partiel, complet),
- L'équipe pédagogique
- Les membres de l'ICOGI

1 – L'équipe de l'IFAS

La directrice

Mme BAILLY Gaëlle — Directrice de l'IFAS / Cadre supérieure de santé

- Elabore, met en œuvre et évalue le projet pédagogique ;
- Coordonne des activités de formation de l'institut de formation ;
- Elabore le partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires et coordonne les stages ;
- Constitue, anime et encadre l'équipe pédagogique.
- Assure la promotion de la formation et de l'Institut

Equipe pédagogique

Mmes DARCY Nathalie - JACOB Thérèse - SCHREYER Vanessa - — Formatrices / IDE

- Participent à la formalisation des projets pédagogique et de formation, à leur mise en œuvre et à leur réajustement,
- Organisent les enseignements théoriques et pratiques dont elles ont la responsabilité et assurent leur évaluation,
- Accompagnent les élèves dans leur parcours de stage et assurent leur suivi pédagogique,
- Développent un réseau d'experts au service de la formation des élèves

Equipe administrative

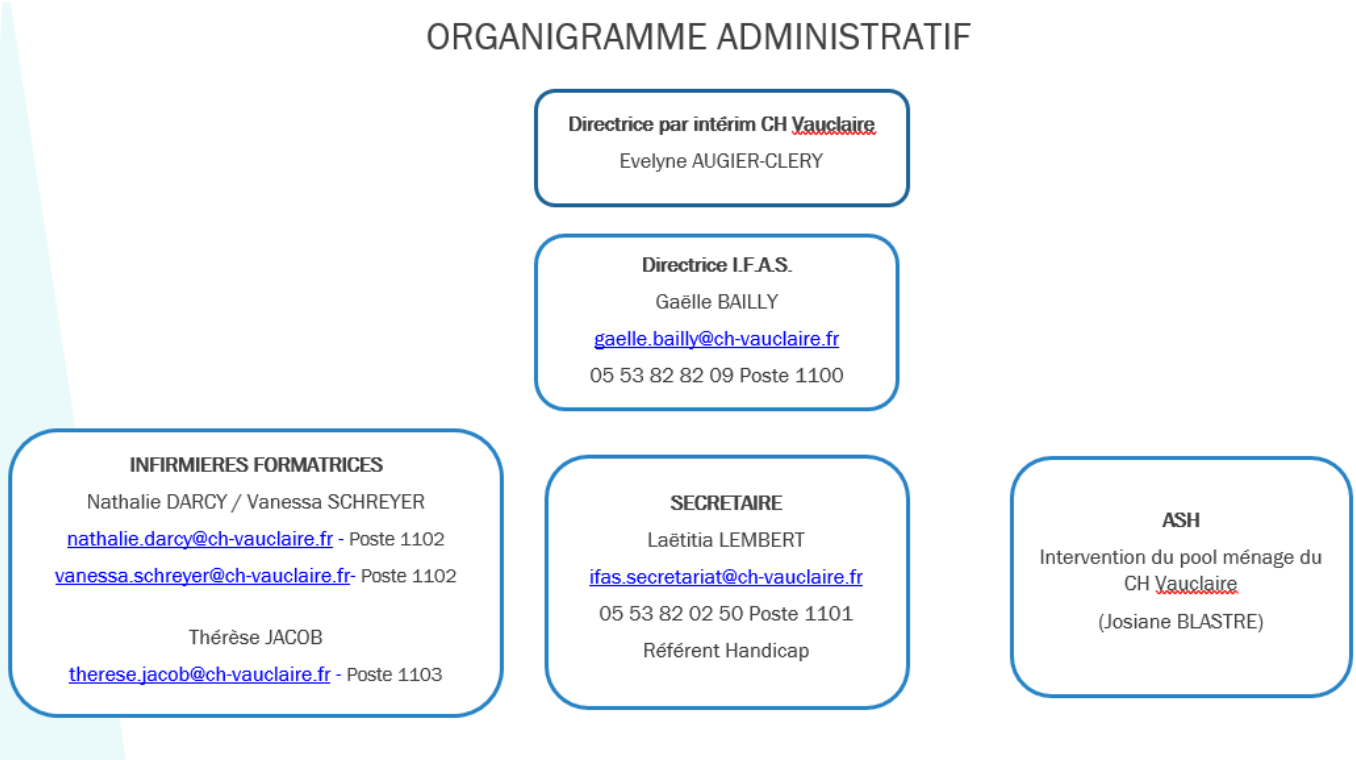
Madame LEMBERT Laëtitia — Secrétaire / Adjointe de direction

- Met en œuvre l'organisation administrative de l'IFAS,
- Assure la tenue et le suivi des dossiers des élèves,
- Accueille et informe les interlocuteurs
- Assure les missions du référent handicap
- Organise la démarche de certification Qualiopi

Intervenants extérieurs :

Chargée de mission en santé publique ; ergothérapeute ; mandataire judiciaire ; cadre de santé, infirmièr(e)s, aides-soignants, patient expert/ médiateur santé pair, professionnels de la plateforme territoriale d'appui, ESEA, CREAQ, ingénieur qualité, juriste de l'établissement… interviennent dans le cadre de leurs domaines de compétences pour des enseignements spécifiques (en fonction du contexte sanitaire).

2 – L'organigramme de l'équipe de l'IFAS



3 –Nos conceptions professionnelles et modèles théoriques

L'équipe pédagogique s'appuie sur le modèle de l'humanisme soignant tel que l'aborde W. HESBEEN. Ce courant œuvre pour accorder plus d'importance à la singularité des personnes présentes dans les structures d'aide et de soins en vue de laisser émerger chez l'autre son humanité quels que soient l'état et la situation dans lesquels il se trouve. [4]

La relation d'aide et l'authenticité, telles que les identifie C. ROGERS, sont les concepts qui fondent la relation à l'autre dans un contexte de soins.
Enfin, le raisonnement clinique (T. PSIUK – L. MARTIN) permet d'ancrer une dynamique interactive et incessante entre l'homme et le soin afin que l'acte de soin soit un acte de sens.

L'humanisme soignant se présente comme un courant de pensée amorcé dès 1995 à l'initiative entre autres de Walter HESBEEN. La préoccupation centrale de ce courant est la relation de soin dont la finalité est d'aider une personne et ses proches à vivre ce qu'ils ont à vivre dans la situation qu'ils partagent. Une telle finalité nécessite de se rappeler en permanence que le malade n'est pas la maladie qu'il a.
Les théories de l'éducation dites humanistes se centrent sur le sujet. Elles se fondent sur une conception de l'être humain capable de participer activement à sa formation et sur le principe d'Educabilité.

Ainsi, l'Homme peut se définir comme un être unique qui a des désirs, des attentes et des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels.
C'est un être responsable, libre et capable de s'adapter.

Pour Carl ROGERS chaque être humain a en lui la capacité d'identifier les problèmes qui entravent son existence et les ressources nécessaires pour trouver des solutions qui lui sont personnelles.
L'attitude du soignant dans la rencontre avec le soigné tel que Carl Rogers l'a défini met l'accent sur :

- L'authenticité : savoir rester vrai, authentique et fidèle à soi-même, ne pas se cacher derrière un masque,

[4] Walter HESBEEN - 2017 - « Humanisme soignant et soins infirmiers : un art du singulier »

- L'empathie : la disposition psychique à se représenter la représentation d'autrui. Il s'agit de comprendre ce que pense et ce que ressent autrui. C'est donc un processus intellectuel et non affectif. L'empathie permet de « se mettre à la place d'autrui » tout en conservant une certaine distance. Le professionnel doit donc se représenter ce que ressent le patient, mais aussi lui signifier qu'il comprend ce qu'il ressent.

- L'écoute : elle doit être bienveillante et non-directive. Il s'agit de ne pas donner de conseils, d'émettre ses propres idées ou de faire des interprétations, mais de créer les conditions pour que la personne puisse régler son problème, trouver ses propres solutions. L'écoute est active : le professionnel manifeste son degré d'attention pour aider et favoriser le développement de la personne. Elle demande une implication personnelle. Cette écoute active passe entre autres par la technique de la reformulation qui résume l'histoire de la personne.

- Le regard positif inconditionnel : créer un climat d'acceptation, d'estime et de confiance, par une attitude positive et sans jugement.

Pour l'équipe, prendre soin d'une personne revient à la considérer dans sa globalité et dans sa singularité. C'est aussi avoir de la considération et du respect pour elle et son environnement.

W. HESBEEN met l'accent sur la différence entre soigner et prendre soin :

> « *Si soigner en tant que moyen fait appel à l'intelligence de l'esprit avec toutes les connaissances et habiletés techniques et manuelles qui s'y rapportent, prendre soin, en tant que finalité, fait appel, en plus, à l'intelligence du cœur du professionnel avec l'authenticité de sa présence et le souci permanent de la dignité de la personne qui caractérisent cette intelligence.* »[5]

Prendre soin c'est accompagner et aider la personne à vivre en respectant sa dignité et sa liberté ; c'est être en mesure d'intégrer les actions de soins dans un projet de soins construit par une équipe pluridisciplinaire.

[5] Walter Hesbeen, infirmier et docteur en santé publique - 2017- « Humanisme soignant et soins infirmiers »

Ces références théoriques ont amené l'équipe pédagogique à travailler le raisonnement clinique que Thérèse PSIUK définit comme « *une démarche systématique qui intègre et met en lien, à partir d'un examen physique et d'une écoute active, les signes et les symptômes recueillis, permet l'élaboration d'hypothèses de problèmes de santé réels ou potentiels et d'hypothèses de réactions humaines physiques et comportementales réelles ou potentielles, cette démarche se terminant par la validation de l'hypothèse la plus probable* »[6].

La démarche clinique s'appuie sur une conception humaniste des soins qui prend en considération la singularité de l'individu dans l'expression de la pathologie et s'attache à donner du sens à sa pratique.

4 – Nos conceptions pédagogiques

4.1 - Nos principes

- Développer l'aptitude à s'adapter aux situations diversifiées et à y faire face :
 La confrontation à différents niveaux d'exercice, les échanges avec des professionnels, le partage des compétences et des expériences individuelles doit permettre à chaque élève de se construire et d'enrichir une identité professionnelle.

- Favoriser l'esprit d'initiative :
 Les élèves auront la possibilité d'effectuer des recherches en rapport avec certains cours ; de se positionner lors de travaux de groupe.

- Développer l'apprentissage d'une certaine liberté d'expression en groupe *:*
 Les élèves auront la possibilité, mais aussi le devoir, de prendre la parole dans le groupe, cela suppose le droit à l'erreur. Ils se devront d'écouter et d'accepter d'autres positionnements.

- Développer le sens des responsabilités :
 Certains travaux imposent une division des tâches qui sous-tend toute une organisation du travail, déterminante pour l'élaboration et le sérieux du contenu final. Ainsi l'élève devra participer activement à l'élaboration des règles nécessaires au fonctionnement du groupe, s'entraîner à vivre, à réfléchir et à décider en commun.

[6] Thérèse PSIUK – 2012 – « l'apprentissage du raisonnement clinique »

- **Permettre l'éveil des potentialités de chacun et susciter le désir de formation continue :**
 La réussite au diplôme n'étant pas une fin en soi, l'élève sera amené à effectuer, durant sa formation, une remise en question permanente afin de faire le bilan de ses acquisitions, ses points d'amélioration, ses possibilités et en déduire ses besoins de formations complémentaires.

4.2 - Nos modèles pédagogiques

La formation proposée par l'Institut se fonde sur des valeurs humanistes en lien avec l'exercice du métier d'aide-soignant. Cette approche centrée sur l'apprenant et son projet nécessite une démarche associant une certaine forme d'autonomie dans le cadre du référentiel (pédagogie active) et un accompagnement par les formateurs en institut et les tuteurs de terrain pour le développement des compétences.

- **La pédagogie active**

L'objectif qui sous-tend cette pédagogie est de développer chez les élèves leur autonomie et leurs capacités à s'auto-former (capacité indispensable tout au long de la vie professionnelle). Le formateur joue le rôle de préparateur et d'accompagnateur de situations d'apprentissage tout en restant garant du contenu de la formation. Cette méthode d'enseignement permet une meilleure mémorisation de l'acquis avec une production supérieure de la part des élèves. Les élèves prennent conscience de leur façon de comprendre, de mémoriser et de communiquer. L'individualisme et l'esprit de compétition s'effacent au profit d'un travail de groupe.
Les apprentissages sont plus facilement assimilés si l'apprenant est actif « apprendre en faisant ». Il devient acteur et intervient dans la construction de son propre savoir.

- **La pédagogie différenciée**

Selon Philippe PERRENOUD, *"Différencier, c'est rompre avec la pédagogie frontale, la même leçon, les mêmes exercices pour tous ; c'est surtout mettre en place une organisation du travail et des dispositifs qui placent régulièrement chacun, chacune dans une situation optimale. Cette organisation consiste à utiliser toutes les ressources disponibles, à jouer sur tous les paramètres, pour organiser les activités de telle sorte que chaque élève soit constamment ou du moins très souvent confronté aux situations didactiques les plus fécondes pour lui."*[7]

[7] Philippe Perrenoud, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Université de Genève

Les parcours de stage sont adaptés à chacun des apprenants, le recours aux travaux dirigés en petits groupes favorise le conflit sociocognitif indispensable à l'acquisition des connaissances.

- **L'accompagnement**

 L'accompagnement est quelque chose de singulier puisqu'il est en lien avec la situation de chacun. Il doit toujours être adapté, réajusté, repensé. « *Il s'agit d'une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts* »[8]

 Il s'agit de créer les conditions pour favoriser chez l'apprenant l'autonomie, le questionnement, la réalisation de son projet.

 Les temps d'accompagnement pédagogiques individualisés (API puis SPI) par les référents pédagogiques de chacun permettent la formalisation de cet accompagnement.

 La possibilité de rester les mardis et jeudis en soutien du soir donne, à ceux qui le souhaitent, un espace de travail serein au plus près des besoins.

 La dimension « familiale » de l'IFAS de VAUCLAIRE permet une connaissance fine des uns et des autres, instaurant rapidement un climat de confiance favorable à un accompagnement personnalisé au plus près des besoins de chacun.

- **L'alternance intégrative et interactive et socioconstructivisme**

 Cette formation professionnelle s'inscrit dans une alternance intégrative et interactive.
 « L'alternance*, c'est déjà devenir capable de penser en reliance* » dit Edgar MORIN.

 En effet, cette alternance entre des périodes cliniques et des périodes théoriques contribuent à construire des connaissances à partir des confrontations que l'élève opère entre son savoir expérientiel, dans une immersion en milieu professionnel, et son savoir théorique.
 Cette alternance contribue à la mise en liens, à des boucles d'apprentissage permettant la pratique d'analyse de situations professionnelles qu'il rencontre. Des groupes de travail sur des raisonnements cliniques en situation et un debriefing de la période se déroulent en petits groupes au retour de chaque stage.
 La formation proposée à l'IFAS s'inscrit dans le courant du socioconstructivisme[9], centré sur l'apprenant.
 Lev VYGOTSKY pensait que l'apprentissage et le contexte social sont inséparables. Il affirmait que toute fonction cognitive commence comme un produit des interactions sociales. Le socioconstructivisme requiert un élément primaire, deux participants ou plus. Ces participants s'impliquent dans une certaine forme d'interaction pour la construction de la connaissance. Ils doivent avoir connaissance d'une expérience sociale antérieure.

[8] Martine Beauvais « Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement » p101
[9] Le socioconstructivisme, une théorie de l'apprentissage social élaborée par le psychologue russe Lev Vygotsky

Au centre du dispositif, acteur responsable et engagé dans ses apprentissages, l'apprenant développe son autonomie et sa posture réflexive. Dans ce sens, l'apprentissage est un processus individuel, actif et constructif où ses représentations se modifient.
Chaque apprenant est agent de son apprentissage et de l'apprentissage du groupe par un partage réciproque de savoirs.

5 - Nos méthodes et moyens pédagogiques

C'est par la multiplicité des méthodes et moyens que l'apprenant pourra construire et consolider ses apprentissages. L'institut propose différents supports :

- **Les cours magistraux (CM) :**

L'interaction entre enseignants et élèves est favorisée. Ils peuvent être dématérialisés pour être dispensés à distance grâce aux moyens numériques afin d'assurer la continuité des enseignements en cas de crise sanitaire.

- **Les travaux dirigés (TD) :**

Attaché au modèle socioconstructiviste, l'institut privilégie ces temps en petits groupes. Ils ont pour objectif de faciliter l'intégration des savoirs par la confrontation et l'échange au sein du groupe. Ces temps d'apprentissage se déclinent sous différentes formes : ateliers pratiques, jeux de rôle, films, analyse de situations cliniques, serious game…
Ils permettent de donner à chaque élève la possibilité d'expérimenter son positionnement au sein d'un groupe de pairs. A partir de ses expérimentations, chaque élève est amené à initier, à réguler, à animer, à produire et présenter un travail de groupe.

- **Les travaux pratiques (TP) et pratiques simulées :**

Ils sont organisés en répartissant les élèves par groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité de pratiquer des soins avant de les réaliser en stage. Ils sont organisés par les formateurs de l'IFAS en salle de pratique ou en salle de simulation en santé.

- **Les quizz de bouclage :**

En fin de séquence pédagogique (semaine / module), un quizz est proposé autour des enseignements du moment afin que chacun puisse auto-évaluer son niveau d'acquisition de connaissances et ainsi réajuster en amont des évaluations normatives.

- **Les évaluations formatives**

Organisées avant les évaluations normatives, permettent à l'apprenant de s'entrainer et de consolider, grâce à l'apprentissage par l'erreur, leurs savoirs et compétences.

- **Les Bilans et préparations de stage *:***

Le formateur accompagne l'élève à justifier ses choix d'objectifs de stage, à donner du sens à ses actes pour l'amener à devenir un professionnel capable d'interroger sa pratique dans la perspective de la faire évoluer. Des groupes de travail sur les raisonnements cliniques au retour de chaque période de stage permettent d'engager la posture réflexive. Un temps d'échange autour du vécu en stage permet une prise de distance avec des ressentis et de participer à la construction de son identité professionnelle.

- **Les ateliers « Apprendre à apprendre » :**

Les formatrices proposent au fil de l'année des activités d'entrainement à la mémorisation, l'attention et le relâchement s'appuyant sur les concepts de neurosciences adaptées à la pédagogie.

- **Le bien-être en formation ; cohésion de groupe et approche ludique**

Afin de travailler la cohésion de groupe mais aussi d'inclure l'activité physique dans l'hygiène de vie ; 4 séquences sont consacrées en début d'année à l'activité physique

- 3 séquences de marche sur le parcours de santé de l'établissement + circuit découverte de l'établissement
- 1 à la découverte du YOGA

Afin de favoriser l'identité de groupe un atelier « Blason de la promo » est mené en clôture du bloc 1 ; comme la participation de la promotion au « concours » de photos de l'établissement pour Octobre rose.

Des temps d'apprentissage sur un mode plus ludique sont mis en place afin de créer des respirations et des traces mnésiques au cours de la formation :

- Escape Game, jeux d'enquête,
- Jeux de rôle,
- Atelier voix,
- Atelier toucher relationnel
- Serious Game numérique,
- Village prévention.

Des temps conviviaux sont prévus dans l'année :

- Le repas de Noël,
- L'auberge espagnole de fin de formation.

- La participation aux conférences et colloques de l'établissement

Démarche professionnalisante du groupe d'élèves AS confondus aux professionnels de l'établissement dans une démarche de veille professionnelle / formation continue.

6 - La Formation

L'arrêté du 10 juin 2021 fixe le cadre et détermine les objectifs de formation ; les éléments de contenu et les recommandations pédagogiques par module, au regard du référentiel d'activité et du référentiel de compétences exigées pour le diplôme.
Il définit de la même manière les dispositifs d'accompagnement de l'apprenant.

La formation comprend cinq blocs de compétences, dix modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir de onze unités de compétences du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

6.1 – L'organisation de la formation

La formation conduisant au Diplôme d'aide-soignant comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage, réparties comme suit :

- Formation théorique et pratique en institut de formation : **770 heures** soit 22 semaines,
- Formation en milieu professionnel **: 770 heures** soit 22 semaines.

La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.
La formation s'échelonne sur onze mois, du 31 aout 2026 au 23 juillet 2027.
Durant la formation, les élèves en cursus complet bénéficient de trois semaines de congés.

L'enseignement en institut qui comprend cinq blocs de compétences, est dispensé, principalement par les 3 formatrices permanentes (2 ETP) et la directrice, selon les méthodes

susnommées. Il permet l'apprentissage progressif du raisonnement clinique, des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

Le socle de compétences du Numérique en santé

Démarche pédagogique avec les apports de la plateforme ELEA +

Les intervenants extérieurs sont choisis, pour leurs compétences spécifiques et le niveau d'expertise inhérent à leur pratique.

Ainsi interviennent dans la formation :

- Louis BRUGUERA : psychomotricien M1 Le toucher relationnel
- Bastien GRANDON / Laurent CHARRIER : Ergothérapeutes : M5
- Equipe Opérationnelle d'hygiène hospitalière : M8
 - Précaution standard et complémentaire Mme LAULANET infirmière hygiéniste
 - TP bionettoyage S. DELFOUR AS service hygiène
- Chargée de mission en santé publique / prévention : S. ROUSSEILLE / S. DARROUZES
 - La vaccination M 8
 - La semaine bleue : vieillissement PREJUGIX M1
 - Co-intervenante « Village prévention » (prévention des risques et santé mentale)
- Equipe de la MAS du CH Vauclaire : M1 – M10
 - Le Handicap
 - L'interprofessionnalité
- IDE Hôpital de jour santé mentale de Bergerac : M1 – M6
 - Les ateliers socio thérapeutiques
 - L'ETP en coanimation avec Mme REYRAUD Hélène médiatrice santé pair
- Maison de protection des familles 24 : M2
 - Violences intra familiale et signalement
 - « Village prévention »
- Romain CAILLEAU : AS en unité de psycho-gériatrie : M4
 - TP sur le vieillissement
- Florence DOCHE – Gaëlle VARAILLAS : AS SSIAD de Montpon : M4
 - TP Bas de contention
- Equipe de l'USIP
 - L'hospitalisation sans consentement ; MCI ; Contention M4
- Annelyse CAGNA-PERAZZO : référente prévention suicide du CH Vauclaire : M4
 - Le RUD (risque urgence danger)
- Equipe ELSA
 - Les addictions

- Formateurs CESU 24
 - F-G-S-U
- Intervenant MGEN :
 - « Village prévention » : RTMS- Nutrition- santé individuelle – sommeil – cohérence cardiaque
- Présentation PTA / ESEA : M10
 - Paaco Globules – parcours de soins
 - Le numérique en santé
- Sandrine MAILLET Ingénieur Qualité : M10
 - La gestion des risques
 - La démarche Qualité
- Equipe du S.S.I.A.D de MONTPON : M10
 - L'équipe pluridisciplinaire et les missions des AS référents
- ADECCO médical
 - Atelier construction CV / lettre de motivation
- Charlotte TERRAZ Juriste CH Vauclaire : M10
 - RGPD
- Christophe HUMBLOT : Cadre de santé le tutorat : M7
- Christophe HIVERT : mandataire judiciaire service de la protection des majeurs : M1
- CREAQ
 - Santé environnementale : M2
- Association « jeunes et rose »
 - « Village prévention » atelier « Pouet Pouet » prévention du cancer du sein
- La sécurité routière
 - « Village prévention » : Valise, simulateur, parcours alcool - Réactiomètre - distracteurs

L'enseignement clinique est réalisé en milieu professionnel dans différentes structures publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en HAD ou dans les services de soins à domicile.

Il comprend quatre stages :

Trois stages de 5 semaines, un stage de 7 semaines avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès des personnes âgées. Une période de nuit et de week-end doit être réalisée.

Un questionnaire de satisfaction est adressé à chaque élève en fin de période et est repris en groupe au retour de stage afin de favoriser l'expression des ressentis et les échanges constructifs.

L'alternance comme dispositif de formation

L'alternance permet de mettre en relation deux systèmes. La pratique et la théorie. L'élève se trouve au centre de l'interface, ce qui contribue à la construction des compétences du futur professionnel.

Le système de l'alternance permet, par la confrontation du savoir et de l'action, de mesurer des écarts et donc d'être dans une position réflexive permettant de donner sens à l'action. Ce processus permet à l'élève d'être capable de transférer des connaissances, de s'adapter à de nouvelles situations et d'intégrer de nouveaux acquis. Elle permet à l'élève de faire des choix qui définiront sa conduite professionnelle.

Le stage de 7 semaines (pré- professionnel) les engage dans leur projet professionnel construit au fil de la formation.

Elle est organisée conformément aux calendriers prévisionnels[10].

6.2 - Spécificité des différents cursus

Cursus complets de formation :

Les élèves en cursus complet suivent l'intégralité de la formation.

Cursus partiels de formation :

Les élèves suivant ces cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au référentiel de formation du 10 juin 2021.

La promotion 2026-2027 accueille :

- **1** élève issue du cursus **ASSP** soit **721** heures de formation dont :
 - **Formation** théorique et pratique en institut de formation : **371 heures** + 35h de complément de formation
 - Formation en milieu professionnel **: 350 heures**

[10] **Annexe 2** : Plannings de formation

- **4** élèves issus du cursus **SAPAT** (dont 1 en **apprentissage)** soit **1001** heures de formation dont :
 - Formation théorique et pratique en institut de formation : **511 heures** + 35h de complément de formation
 - Formation en milieu professionnel **: 490 heures**

- **1** élève **DEAES** soit **994** heures de formation dont :
 - Formation théorique et pratique en institut de formation : **574 heures** + 35h de complément de formation
 - Formation en milieu professionnel **: 420 heures**

Ces élèves exonérés d'une partie de la formation ne peuvent plus prendre l'option de suivre la formation complète s'ils le souhaitent.

Nous avons fait le choix de leur proposer d'assister à l'ensemble des enseignements théoriques, type « auditeurs libres » et nous diffusons à l'ensemble du groupe tous les contenus via l'équipe promo de TEAMS.

Ils bénéficient des 35 h complémentaires ainsi que des temps d'API /TPG répartis sur les modules 1 – 2 et 8 afin de renforcer les bases du raisonnement clinique, les règles d'hygiène pour ceux qui en sont dispensés et les fondamentaux des soins de bases dans l'accompagnement de la personne au quotidien, ou des compléments liés aux allègements.

6. 3 – Stages

Ils respectent le programme en vigueur, établi par l'arrêté du 10 juin 2021 soit au total **22 semaines** (les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la FPH et les agents de service sont dispensés de la réalisation d'une des périodes de stage de 5 semaines) réparties de la façon suivante :

Cursus complets de formation :

- **3 stages de 5 semaines** visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant
 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de

santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

- **1 stage de 7 semaines** réalisé en fin de formation qui permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.
 Afin d'envisager son devenir professionnel, l'élève sera amené à travailler son projet professionnel. La finalité de ce travail étant de choisir, lors d'entretiens individualisés avec son réfèrent pédagogique, un lieu de stage en accord avec ses aspirations professionnelles.

Les lieux *:*

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures en tenant compte des exigences du référentiel.

Les typologies *:*

Le parcours de stage comporte au moins :

- Une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, **et**
- Une période auprès de personnes âgées.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

En apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le portfolio

Un portfolio conforme (cf. modèle à l'annexe IV de l'Arrêté) permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences (prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences).

L'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.
Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant,
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant,
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant,
- La description des situations par l'apprenant,
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées,
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant,
- Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des critères d'évaluation.

Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit apprécier si la compétence/ l'activité est :

- Non évaluable : = l'activité n'est pas pratiquée dans votre service.
- À mobiliser = l'élève n'a pas pu pratiquer l'activité durant la période de stage
- Non acquis = La compétence n'est pas acquise malgré la pratique en stage
- À améliorer = la compétence reste à perfectionner.
- Acquis = La compétence est pratiquée en autonomie.

L'acquisition de la compétence est décidée en commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR) au sein de l'institut de formation sur proposition du formateur référent de l'élève.
Cette commission composée de 2 aides-soignantes, 2 formatrices et la directrice se réunit 2 fois par an.

Cursus partiels de formation :

- **Les SAPAT**

 Durée allégée : 14 semaines comprenant
 - 3 périodes en milieu professionnel de 3, 4 et 7 semaines
 - Contexte de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée
 - Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées

- **Les ASSP**

 Durée de stage allégée : 10 semaines comprenant
 - 2 périodes en milieu professionnel de 5 semaines
 - Contexte de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée

- Les **DEAES**

 Durée allégée : 12 semaines comprenant
 - 2 périodes en milieu professionnel de 5 et 7 semaines
 - Contexte de prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et de prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Les stages constituent le lieu électif d'apprentissage et de perfectionnement d'une pratique professionnelle. Ils seront basés sur la réalisation de soins d'hygiène, de maintenance, de réhabilitation et de confort auprès des personnes soignées en fonction de leur pathologie ou de leur handicap.

Ils s'effectueront sous la responsabilité et le contrôle d'un infirmier référent.

Dans le souci d'amener une posture réflexive, les objectifs de stage incluent systématiquement du raisonnement clinique.

Les formatrices de l'IFAS,

- Organisent, supervisent et encadrent la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences,
- Guident l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers et l'accompagne dans sa démarche réflexive lors de visite en milieu professionnel.
- Fixent des objectifs de progression,
- Communiquent avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- 2 à 3 visites sont systématiquement organisées en amont afin de formaliser une rencontre élève / tuteur- maitre de stage / formateur. Des visites supplémentaires sont organisées en cas de demande ou besoin exprimé par l'un des protagonistes.
- Régulent les difficultés éventuelles.

Terrains de stages[11]

Le choix parmi l'ensemble des terrains de stages ouverts s'effectue en fonction des disponibilités d'accueil à la date de programmation. Les lieux de stages sont regroupés autour de la zone géographique de l'IFAS de VAUCLAIRE (environ 50 km alentours.)
Les parcours sont travaillés en amont de l'entrée en formation, en tenant compte du lieu de résidence de l'élève et des typologies exigées par le référentiel en fonction des parcours.
L'enjeu étant d'offrir aux élèves un parcours de stage diversifié au plus près de leur domicile ; en sachant que la spécificité de notre territoire rural amène souvent les élèves à faire beaucoup de kms. Nous nous efforçons de faire en sorte qu'ils soient à moins de 40 mn de chez eux.
La semaine de la rentrée les parcours de stage sont réajustés individuellement avec les élèves en fonction de leurs demandes et/ou expériences antérieures.

Les maîtres de stages des unités de soins seront vigilants quant aux tâches qui seront confiées aux élèves, ces dernières devront entrer dans le cadre de compétence de l'aide-soignant(e) et revêtir une valeur formative.
Un tuteur de stage sera attribué à l'élève.
Les formatrices permanentes de l'IFAS réalisent des visites de stage autour de validations de modules et d'accompagnement pédagogiques en fonction des besoins de l'élève.
Les objectifs et modalités de stage devront être respectés.

Evaluation de la qualité des lieux de stage par les élèves :

A chaque fin de période de stage un questionnaire via Google Forms est adressé aux élèves.
Les réponses sont analysées par l'équipe pédagogique afin de détecter d'éventuels problématiques récurrentes.
Un débriefing de stage au retour à l'IFAS est mené par la directrice de l'institut en petits groupes et donne lieu à la restitution des feuilles d'évaluations.
Cet espace permet l'expression du vécu /des ressentis de l'expérience de terrain ; de les ancrer dans une posture professionnelle au regard du développement des compétences.

Partenariat avec les milieux professionnels

L'IFAS organise un temps de rencontre à l'institut entre l'équipe pédagogique et l'encadrement de terrain (maitre de stage/ tuteur) autour d'une **« Journée des tuteurs ».**

[11] **Annexe 3 : Terrains de stage 26-27**

Lors de cette journée, le référentiel et les outils d'évaluation sont présentés. Un programme d'interventions (ateliers, tables rondes…) est proposé à nos partenaires présents. L'objectif étant de consolider les liens entre l'apprentissage en institut et en milieu professionnel.

6.4 – Les dispositifs d'accompagnement des apprenants

Chaque élève a un référent pédagogique dès la rentrée (Thérèse JACOB ou Nathalie DARCY ou Vanessa SCHREYER). Un contrat pédagogique est signé entre chaque élève, son référent et la directrice de l'IFAS reprenant les engagements de chacun ; les aménagements pour les personnes en situation de handicap et les besoins de renforcement(s) au niveau pédagogique. Le référentiel du 10 juin 2021 met en place :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation) ·
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) : 7h (réparties tout au long de la formation) ·
- Travaux Personnels Guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)
- Temps complémentaire de formation : 35h

Accompagnement pédagogique individualisé : API (35 heures) :

· Objectifs de formation

Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation.

· Eléments de contenu ·

 - Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques ·
 - Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé ·
 - Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment du français ·
 - Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment du français ou de l'arithmétique ·

Le 1er entretien d'accompagnement permettra d'établir un contrat pédagogique individualisé, signé par l'apprenant et la formatrice référente.

Suivi pédagogique individualisé : SPI (7h) :

- Objectifs de formation

 Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation
- Eléments de contenu
 - Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses axes d'amélioration.
 - Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

 Ce suivi prend le relais du module API.

Travaux personnels guidés : TPG (35 h) :

- Objectifs de formation

 Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions
- Eléments de contenu
 - Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
 - Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
 - Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Afin de se décaler du système scolaire avec lequel certains élèves ont un vécu « douloureux », les tests de positionnement (arithmétique) s'effectuent en auto-évaluation et tout le travail autour de l'expression écrite et orale est organisé autour de lectures / démarches professionnelles (lectures d'articles ; travail d'initiation à la démarche clinique en petit groupes : compréhension du texte ; identifier les éléments essentiels…)
L'outil informatique est abordé autour du compte rendu d'entretien individuel tapuscrit adressé par mail et de petits groupes d'appropriation de l'outil TEAM'S.

Les groupes de soutien du soir

Malgré la formalisation de l'accompagnement pédagogique dans le référentiel de 2021, nous avons maintenu la possibilité de rester travailler à l'IFAS après les cours.

Les groupes du soir sont proposés aux élèves les mardis et jeudis ; l'équipe pédagogique propose des plages horaires entre 15h45 et 17h afin de reprendre les enseignements du moment ou des renforcements dans les compétences clés abordées en API.

L'inscription est libre (sur la base du volontariat).

L'objectif est l'entraide, en petit groupe, autour de la thématique abordée sur la période. La formatrice référente de l'enseignement est disponible pour réexpliquer ; conseiller ; corriger…accompagner.

Accueil, accompagnement et intégration des élèves en situation de handicap

L'élève en situation de handicap ayant signifié sa situation dès la sélection ou à la rentrée, est reçu par le référent handicap et la directrice, en lien avec l'équipe pédagogique.
Au regard de la reconnaissance de la situation de handicap (MDPH ; PAP ; PAI ; certificat médical…), des aménagements de formation et d'évaluation peuvent être proposés (tiers temps ; reformulation ; agrandissement des documents…).
Un compte rendu de cet entretien sera joint au contrat pédagogique qui sera co-signé par l'élève.
D'autre part, les référents pédagogiques peuvent orienter les élèves en difficulté vers le référent handicap afin qu'il l'accompagne dans les démarches qu'il souhaiterait mettre en œuvre.

6.5– Les Evaluations

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module 2. Repérage et prévention des situations à risque *Module spécifique AS*	Etude de situation : Epreuve écrite de 2h à partir d'un cas concret Evaluation des compétences en stage
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *Module spécifique AS* Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *Module spécifique AS* Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 : M3 : 1h30 Epreuves écrites à partir de cas concrets sur table en grand groupe + étude de situation clinique en pratique simulée (5 scénarios possibles) M4 : 45 mn en pratique simulée à partir du cas concret en continuité du scenario du M3 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 : Pratique simulée à partir d'un sujet tiré au sort = 20 mn en salle de pratique Evaluation des compétences en stage
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage Module 7. –Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Etude de situations relationnelles : M6 : Présentation orale d'une analyse de situation en petit groupe (5 à 6) avec un support (diaporama ou papier) remis en amont de la présentation (15 jours avant) = 15 mn présentation + 15 mn d'échanges M7 : Evalué sur le lieu de stage à partir des apports théoriques en lien avec procédures locales Evaluation des compétences en stage
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage : Evalué sur le lieu de stage à partir des procédures locales en lien avec les apports théoriques Evaluation des compétences en stage
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Etude de situation : Epreuve écrite M9 : 15 mn en pratique simulée transmissions écrite et orale (évalué avec les M3 & M4) M10 : 2h00 à partir d'un cas concret Evaluation des compétences en stage

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence.
Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.
Dans le cas où un élève a validé d'emblée un bloc de compétence par compensation, malgré une note à un module située entre 8 et 10/20, l'évaluation de rattrapage (session 2) lui est systématiquement proposée.
Il a le choix de refuser en connaissance du fait qu'il sera noté absent sur la session 2 pour la présentation au jury plénier. Sa présence permettra un renforcement de son dossier scolaire.

La Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation. **Si l'ensemble des compétences n'est pas validé, un stage de rattrapage sera exigé.**

La validation du diplôme se fait suite à l'obtention et la validation des 5 blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.
En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury.
Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés (redoublement).
L'élève est autorisé à redoubler une fois. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves peut octroyer à titre exceptionnel une troisième inscription dans les mêmes conditions

7 - La Vie à L'IFAS de VAUCLAIRE

- ### Les horaires de cours

 Les enseignements dispensés à l'IFAS sont répartis chaque jour de 8h00 à 15h45 (sauf aléas calendaire où ce temps pourrait être augmenté afin de tenir compte de la durée effective de l'enseignement théorique).

- **Les pauses**

 Un distributeur de boissons est à disposition des élèves en salle de détente, ainsi qu'une bouilloire et un frigo dans la cuisine.

- **Les repas**

 Les repas peuvent se prendre au self : le créneau réservé pour l'IFAS est entre 11h45 et 12h30 ou à l'institut dans la cuisine et la salle de détente de l'IFAS (2 micro-ondes sont à disposition)

- **Les tenues professionnelles**

 Elles doivent être fournies par les lieux de stage, cependant, face aux difficultés qu'ont certains terrains à fournir des tenues aux élèves (ex : SSIAD) le CH-VAUCLAIRE met à disposition, pour la durée de la formation, 4 tenues, qui sont restituées en fin formation (sinon elles seront facturées)

- **Section relative aux conditions de vie des élèves**

 Elle émet un avis sur des sujets relatifs à la vie des élèves au sein de l'Institut, notamment sur l'utilisation des locaux, les projets extra scolaires, l'organisation des échanges internationaux.

- **Le parcours de santé du lundi soir**

 Le lundi soir entre 15h45 et 16h45 les élèves peuvent s'inscrire pour faire le parcours de santé avec les formatrices.

 Ce temps d'activité partagé permet de :

 - Créer des liens dans le groupe
 - Avoir une activité physique de fin de journée de cours souvent sédentaire
 - Promouvoir l'intégration d'une activité physique régulière dans les organisations de vie.

8 – Evaluation de la formation

Les outils de suivi des élèves :

Les premiers outils nous permettant d'évaluer la qualité de la formation à L'IFAS de VAUCLAIRE sont nos dispositifs de suivi de la scolarité :

- Dossier élève GENEPI
 - Notes de validation des blocs de compétences
 - Compte rendu d'entretien avec les élèves
- Bilans de stages (questionnaire Forms + groupe de restitution)
- Portfolio
- Entretiens de suivi pédagogique

Le questionnaire de fin de formation

Un questionnaire en ligne, anonyme est adressé à chaque élève en fin de formation, ce bilan de fin de formation reprend le contenu de la formation, les formatrices, les travaux pratiques, les stages et l'organisation, la vie du groupe, l'appréciation générale. Des champs libres sont proposés pour chaque item.
Ce bilan est restitué à l'ensemble du groupe le dernier jour de formation et est aussi l'occasion d'échanges avec les élèves qui peuvent apporter des précisions ou des réajustements et parfois ajouter des remarques.
En fonction de ces différents éléments, une réactualisation du projet pédagogique est mise en place, ainsi que les évolutions en lien avec les suggestions des élèves.

CONCLUSION

Ce projet s'articule autour du référentiel de formation du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

La formation centrée sur l'acquisition des cinq blocs de compétence, tend à faciliter l'adaptation des futurs aides-soignants aux situations complexes dans les soins courants et dans les soins aigus dans des environnements en constante évolution.

C'est dans ce contexte que l'aide-soignant devra s'inscrire dans un processus de formation continue tout au long de sa vie comme dans une articulation vie privée, vie professionnelle la plus harmonieuse possible.

ANNEXES

Annexe 1 – Certification Qualiopi

Annexe 2 – Plannings formation

Annexe 3 – Terrains de stage 26-27

Accréditation n° 5-0614
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Certificat n° FRCM24752
Période de validité : 26/10/2024 - 25/10/2027
Numéro SIREN : 262405939
Numéro de déclaration d'activité : 75240180524

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IFAS CH VAUCLAIRE

(IFAS CH VAUCLAIRE other)

Siège social :
IFAS CH VAUCLAIRE other - CH VAUCLAIRE 24700 MONTPON-MENESTEROL

Site :
IFAS CH VAUCLAIRE CH VAUCLAIRE, 24700 MONTPON-MENESTEROL

La Commission de Certification de CertUp déclare que l'organisme susmentionné a été audité avec succès.

L'organisme répond aux exigences du Référentiel national telles que spécifiées en bas de page.

La certification porte sur la catégorie d'actions suivante :
actions de formation (OF - L.6313-1 - 1°)

Pour la Commission de Certification,

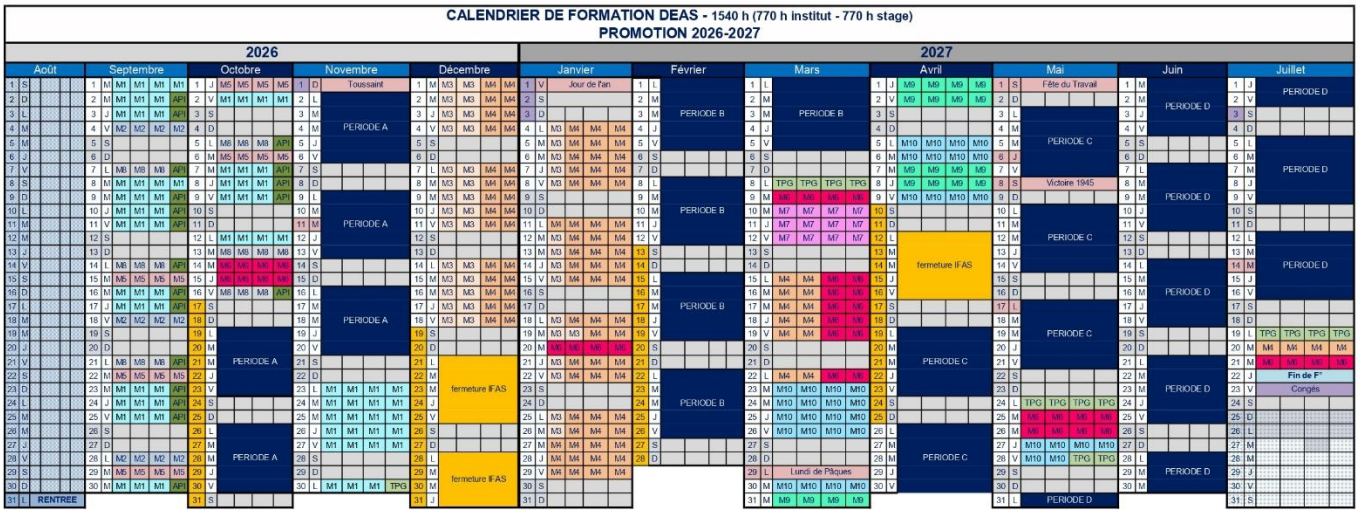
Sophie De Vylder
Manager certification
18/09/2024

Le Référentiel national découle de l'article L.6316-1 du code du travail. Le programme de certification correspondant se retrouve dans les textes légaux de référence, consultables sur www.legifrance.gouv.fr, et sont relatifs à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Il s'agit des textes suivants, de ceux qui y sont cités et de leurs éventuelles adaptations ultérieures : 1. Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle; 2. Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences; 3. Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail; 4. Guide de lecture du Référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail : https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite; 5. Règlement d'usage de la marque française de garantie Qualiopi et sa charte d'usage : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi

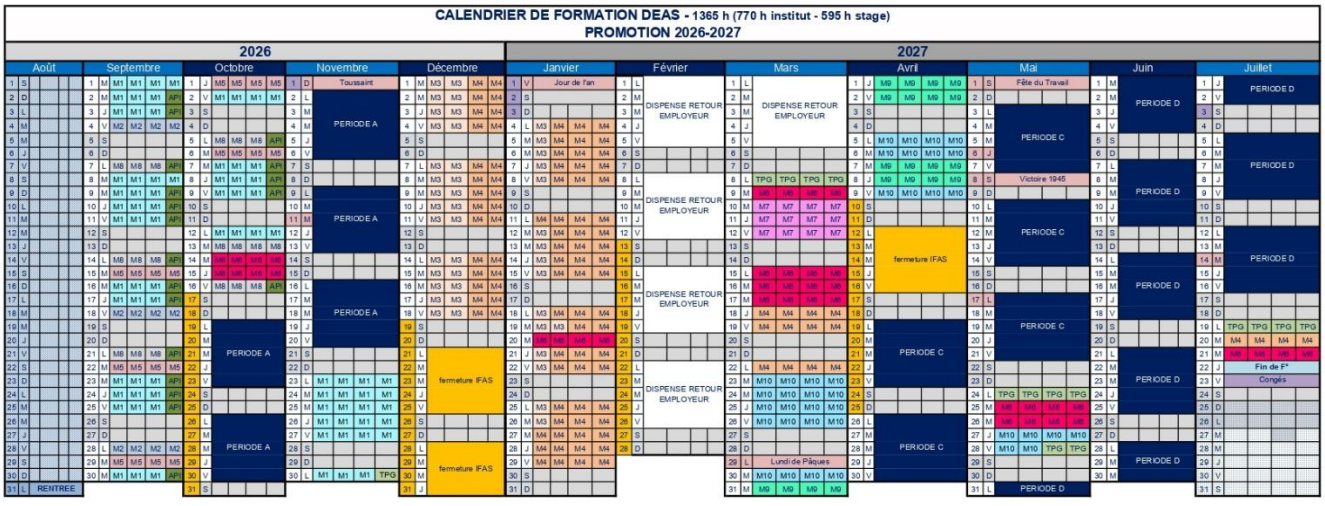
Pour toute information concernant la validité du certificat : CertUp SARL – 34, Quai de la Loire, 75019 Paris - Tél. +33 1 85 64 26 26 – info@certup.fr
Ce certificat reste la propriété de CertUp SARL.

ANNEXE 2

Institut de Formation d'Aides-Soignants
Centre Hospitalier Vauclaire
24700 MONTPON MENESTEROL
Tél: 05 53 82 02 50
ifas.secretariat@ch-vauclaire.fr



Institut de Formation d'Aides-Soignants
Centre Hospitalier Vauclaire
24700 MONTPON MENESTEROL
Tél: 05 53 82 02 50
ifas.secretariat@ch-vauclaire.fr

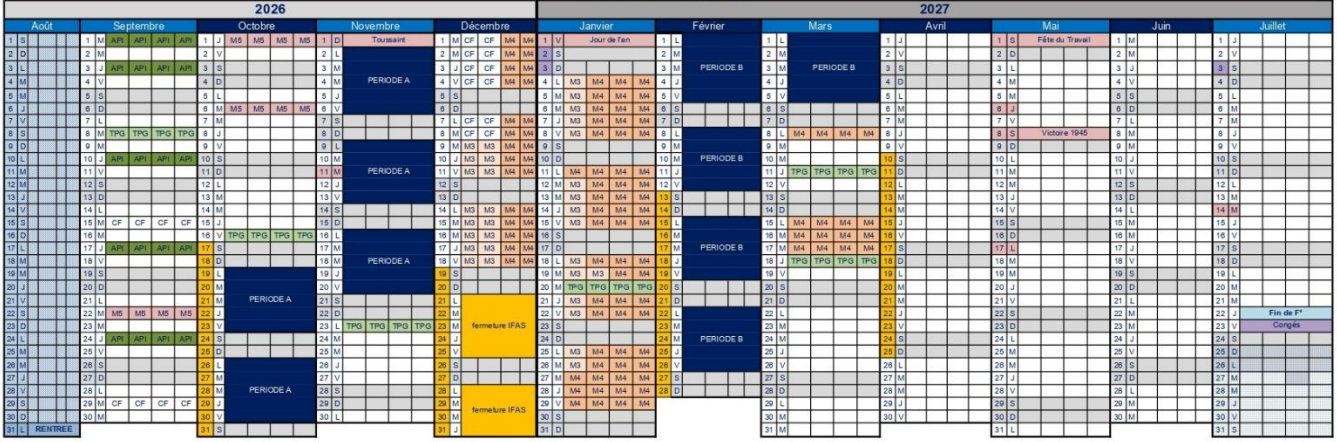


27/08/2026

La Directrice de l'IFAS,
Gaëlle BAILLY

Institut de Formation d'Aides-Soignants
Centre Hospitalier Vauclaire
24700 MONTPON MENESTEROL
Tél: 05 53 82 02 50
ifas.secretariat@ch-vauclaire.fr

CALENDRIER DE FORMATION DEAS - Bac ASSP 2022 - 721 h (336 h institut + 35 H de complément de formation - 350 h stage)
PROMOTION 2026-2027



La Directrice de l'IFAS,

Institut de Formation d'Aides-Soignants
Centre Hospitalier Vauclaire
24700 MONTPON MENESTEROL
Tél: 05 53 82 02 50
ifas.secretariat@ch-vauclaire.fr

CALENDRIER DE FORMATION DEAS - Bac SAPAT - 1036 h (511 h institut + 35 h de complément de formation - 490 h stage)
PROMOTION 2026-2027



27/08/2026

La Directrice de l'IFAS,
Gaëlle BAILLY

Institut de Formation d'Aides-Soignants
Centre Hospitalier Vauclaire
24700 MONTPON MENESTEROL
Tél: 05 53 82 02 50
ifas.secretariat@ch-vauclaire.fr

CALENDRIER DE FORMATION DEAS - Parcours DEAES 1008 h (553 h institut + 35 h de complément de formation - 420 h stage)
PROMOTION 2026-2027



27/08/2026

La Directrice de l'IFAS,
Gaëlle BAILLY

ANNEXE 3

LIEUX ET PLACES DE STAGES
PROMOTION 2026 - 2027

ETABLISSEMENTS	CHIRURGIE			MEDECINE / SMR			SANTE MENTALE			EHPAD			HANDICAP			SSIAD		
ADHP LES CHÊNES SAINT ASTIER													4	4	3			
CH BERGERAC	4	3	2	8	7	4												
CH BOSCAMNANT				8	2	1				3	2	2						
CH LANMARY				4	0													
CH LIBOURNE	8	2	2	8	4	4												
CH PERIGUEUX																		
CH SAINT ASTIER				4	3	2				3	4	3				3	2	1
CH STE FOY LA GRANDE				4	4	3				3	4	1				3	3	1
CH VAUCLAIRE							27	24	16									
CHÂTEAU DE BASSY				4	4													
CHIC RDD La MEYNARDIE													4	2	2			
CHIC RDD RIBERAC				4	2	2				6	8	2				3	3	2
CHIC RDD St AULAYE				4	4	3				3	4	1				3	4	1
SMR CLINIQUE Avicenne - Libourne				8	4													
CLINIQUE BRANTÔME				4	4													
CLINIQUE DU LIBOURNAIS	4	1	1															
CLINIQUE DU PARC	4	1	1															
HOPITAL PRIVE FRANCHEVILLE	4			8														
EHPAD AUBETERRE										3	2	1						
EHPAD CHALAIS Talleyrand										3	3	2						
EHPAD COUTRAS Primerose										3	4	0						
EHPAD La Dryade Mussidan										3	3	1						
EHPAD LA ROCHE CHALAIS Porte d'Aquitaine										3	4	2						
EHPAD Les Vignes MOULIN NEUF										3	3	2						
EHPAD MONTPON Clos St Roch										3	3	2						
EHPAD MONTPON Foix de candalle										3	4	4						
EHPAD MUSSIDAN (La Renaissance)										3	3	3						
EHPAD NEUVIC										3	3	2						
EHPAD ST SEURIN Jacqueline Auriol										3	3	2						
EHPAD TOCANE « les Trémolades »										3	4	1						
EPD Les 2 Monts													?	?				
LA LANDE				4	4	3												
LE VERGER DES BALANS										4	4	2						
Fondation John Bost - MAS Bellevue													4	2				
F.A.M. La Prada													4	4	3			
F.A.M. Les Muscadelles													4	4	3			
Foyer de vie Lou Prat Dou Solelh													4	4	4			
M.A.S. Héliodore													4	4	3			
M.A.S. Les Quatre Vents St Denis de Pile													4	3	2			
RESIDENCE VAL DE DRONNE de RIBERAC													4	4	4			
SSIAD ABZAC																3	3	2
SSIAD GALGON																3	3	0
SSIAD MONTPON Foix de Candalle																4	4	3
SSIAD MUSSIDAN																3	3	2
TOTAUX	24	7	6	72	42	22	27	24	16	58	65	33	36	31	24	25	25	12
	29%		86%	58%		52%	89%		67%	112%		51%	86%		77%	100%		48%

TOTAL PLACES DEMANDÉES	242		
TOTAL PLACES ACCORDÉES	194		**80%**
TOTAL PLACES ATTRIBUÉES	113		58%

MàJ au 27/08/2026